



COMMUNE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JUIN 2019

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - FACON Christian - RATEL Chantal - SIMON Christian - PERRI René - FRIQUET Claude - TEYSSIER Yannick - BOTTE Géraldine - GINDRE Gabrielle- PETINOT Laurence

Absents : THOMAS Louis - MOREAU Dominique - PASTEL Denis - CRASEZ Angeline

Procurations : CHIAPUSSO Aline à RAFFIN Jean-Claude - LETT Xavier à PERRI René - DA LAMA Marie à SELTZER Nicole - JAMMES Sandrine à GINDRE Gabrielle

Membres en exercice : 22 **Quorum** : 12 **Présents** : 14 **Pouvoirs** : 4 **Votants** : 18

Date de la convocation : 19 juin 2019

Madame Géraldine BOTTE a été élue secrétaire

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 27 mai 2019.

1. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE A TEMPS COMPLET

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet. Dit que le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

2. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE A TEMPS COMPLET

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet. Dit que le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

3. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE HAUTE MAURIENNE VANOISE POUR LA GESTION DU SERVICE ENFANCE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conventions de mise à disposition pour une durée de 3 ans de personnel communal auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale Haute Maurienne Vanoise dans le cadre du transfert de la compétence petite enfance pour l'organisation, l'encadrement, la gestion de la restauration scolaire, des accueils de loisirs et garderies périscolaires et extrascolaires pour les enfants du territoire de 3 à 11 ans.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ces conventions.

4. RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS CONTRACTUELS POUR ASSURER LA GESTION DU LUDO PARK DE VALFREJUS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le recrutement de deux agents contractuels saisonniers pour l'activité «Ludo Park» à Valfréjus qui sera ouvert du 07 juillet 2019 au 30 août 2019 inclus.

5. FIXATION DES TARIFS DU MINI-GOLF DE VALFREJUS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs du minigolf de Valfréjus ci-dessous désignés pour la saison d'été 2019.

DESIGNATION	TARIFS
Tarif normal (+16 ans)	5.00 €
Tarif enfant (de 3 à 16 ans)	3.00 €
Tarif adulte Pass HMV	3.50 €
Tarif enfant Pass HMV	2.00 €
Tarif Pass option Valfréjus et Hôtel du Soleil	1.00 €
Gratuit pour les moins de 3 ans	/

M. le Maire est autorisé à signer les conventions à intervenir avec la SPL Haute Maurienne Vanoise Tourisme pour les pass HMV, Valfréjus et Hôtel du Soleil.

6. MINI-GOLF DE VALFREJUS ET MUSEOBAR : CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA SPL HAUTE MAURIENNE VANOISE TOURISME (HMVT) ET LA COMMUNE

Par 17 voix pour et 1 abstention (Mme PETINOT), Le Conseil Municipal approuve la convention de mandat entre la SPL Haute Maurienne Vanoise et la Commune pour la vente des tickets d'accès au minigolf et au Muséeobar.

Donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment pour signer ladite convention.

7. CONVENTION «PASS COSY» A INTERVENIR AVEC LA SAEM SOGENOR ET CONVENTION «PASS HMV» A INTERVENIR AVEC LA SPL HAUTE MAURIENNE VANOISE TOURISME POUR L'ACCES AU MUSEOBAR

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention (M. RAFFIN), approuve la convention «Pass Cosy» avec la SAEM SOGENOR et la convention «Pass HMV» avec la SPL HMVT pour l'accès au Muséeobar et autorise Monsieur le Maire à les signer.

8. FIXATION DES TARIFS DU TRANSPORT PUBLIC «ETE » DE LA LIGNE MODANE-VALFREJUS

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les tarifs présentés ci-dessous pour l'accès à la ligne de transport Modane-Valfréjus durant la saison d'été 2019 :

DESIGNATION	TARIFS
Tarif aller simple adultes/enfant	3 € ou 1 ticket du carnet
Tarif aller-retour adulte/enfant	5 € ou 2 tickets du carnet
Gros chien (hors panier ou + de 10kg)	3 € ou 1 ticket du carnet

- Accepte la remise d'un ticket issu d'un carnet 10 trajets pour la ligne Modane-Valfréjus sans demande de contrepartie financière à la CCHMV.

9. TRANSPORT PUBLIC «ETE» LIGNE MODANE VALFREJUS : CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA SOCIETE «TAXI MODANE VANOISE» ET LA COMMUNE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de mandat entre l'EURL Taxi Modane Vanoise et la Commune pour la vente des tickets de la ligne Modane Valfréjus à compter du 06 juillet 2019 jusqu'au 12 septembre 2019.

Il donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment pour signer ladite convention.

10. CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR DES PARCELLES COMMUNALES AU PROFIT DE M. CHERDOUD, DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION D'UN ANCIEN ATELIER EN GARAGE – RUE ANDRE LEBON

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention de servitude de passage à intervenir entre la commune de Modane et Monsieur CHERDOUD sur les parcelles communales cadastrées C n°21 et C n°22, pour lui permettre l'accès à son garage en cours de réhabilitation.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire communale.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le conseil municipal du 04 avril 2019 :

- ✎ Renouvellement pour une durée de 30 ans à compter du 12 avril 2019, de la concession accordée à la famille de la succession de CLAPPIER Yvette, sous le n°1129
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par la SCI Le Petit Arrondaz de ses biens situés Lotissement Le Petit Arrondaz à Valfréjus au profit de la SCI JEDAL
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par les consorts FONTAINE de leur bien situé 980 rue du Cheval Blanc à Valfréjus au profit de M. Jérémy HENNETON
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par la SCI Les Tufs de son bien situé 85 rue de la Boucle à Modane au profit de la SCI BATIOLOGE
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par Mme Flora LAURENT de son bien situé 5 rue Gambetta à Modane au profit de la SCI Du Soliet.
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par la SARL CASARIN et Fils de ses biens situés Pomptermoz – parc d'activités des Terres Blanches à Modane au profit de la SCI CASARIN MODANE
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par M. Pascal GAY, de son bien situé Résidence Les Mélézets 3 à Valfréjus au profit de la SCI KARIJERO
- ✎ Autorisation d'encasement du remboursement de la somme de cinquante euros (50 €) versée par Monsieur Sullivan PERENNES, suite à l'affaire l'opposant à la Commune, relative à la destruction d'une poubelle le 17 septembre 2017
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par M. Ernest GROS de ses biens situés route du Bourget et rue des Casernes à MODANE au profit de M. Stéphane GROS
- ✎ Convention d'occupation du domaine public pour la gestion du parcours accro-ludique et double tyrolienne de Valfréjus – saison d'été 2019

11. AFFAIRES DIVERSES :

- Monsieur le Maire remercie tout le personnel pour le weekend bien chargé en soulignant la bonne gestion des diverses animations.
- Monsieur FACON fait un rappel de la cérémonie du 14 juillet qui aura lieu à 11h15, suivie d'un vin d'honneur à la salle Fardel
- Monsieur FRIQUET donne le programme des animations du 14 juillet à savoir :
 - Après-midi : animations pour les enfants,
 - Concert Rock à 20h30,
 - Feu d'artifice et bal jusqu'à 01h00
 - La buvette sera tenue par l'association « Loisirs créatifs Modanais »

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21h47.

La Secrétaire de séance,

Géraldine BOTTE



A Modane, le 05 juillet 2019

Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN



Compte-rendu affiché du 08 juillet 2019 au 07 septembre 2019

